



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE SPÉCIALE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 23 mars 2016 à 13 h 30, à l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord situé au 750, rue Filion, Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Joël Badertscher, conseiller municipal de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Martin Lavoie, directeur
Monsieur Éric Grignon, directeur de l'aréna régional

2016-03-23/682

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 MARS 2016

Il est proposé par monsieur Joël Badertscher

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 13 h 36.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/683

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 23 MARS 2016

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/684

ITEM 3

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE L'ARÉNA RÉGIONAL NUMÉRO 003

ATTENDU l'avis de motion portant le numéro 2015-11-25/621 donné lors de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture

Il est proposé par monsieur Joël Badertscher

ET IL EST RÉSOLUT QUE :

Le règlement portant le numéro 003 décrétant la tarification de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, soit par les présentes adopté selon ses forme et teneur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/685

ITEM 4

PROCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE HOCKEY LES PANTHÈRES DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Fondation des Panthères exploite un club de hockey de la Ligue de hockey junior du Québec connu sous le nom de Club de hockey Les Panthères de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Fondation des Panthères souhaite utiliser l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour y tenir les pratiques et les parties de hockey du Club de hockey Les Panthères de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord accepte de louer les heures de glace pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

1. **Que la Régie approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Fondation des Panthères relatif à la location des heures de glace pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;**
2. **Que le président et le secrétaire soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Régie.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/686

ITEM 5

CONVENTION DE BAIL ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – LOCATION D'ESPACES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme souhaite occuper des espaces à l'aréna régional;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire également accéder aux salles de bain et au stationnement aménagés à l'aréna régional;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une convention de bail avec la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la convention de bail ci-jointe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Joël Badertscher

ET IL EST RÉSOLU :

1. **Que la Régie approuve la convention de bail concernant la location d'espaces ainsi que l'accès aux salles de bain et au stationnement;**
2. **Que madame Louise Gallant, vice-président et monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie soient autorisés à signer la convention de bail.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/687

ITEM 6

PROCOLE D'ENTENTE ENTRE LA RÉGIE ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – LOCATION DE TEMPS DE GLACE

ATTENDU QUE la Ville veut s'assurer et assurer à tous les citoyens de Saint-Jérôme, Prévost et Sainte-Sophie une accessibilité aux services par des activités de sport de glace pour les jeunes, notamment pour le hockey, la ringuette, le patinage de vitesse et le patinage artistique;

ATTENDU QUE les trois villes constituant la « **RÉGIE** » supportent la Fédération du hockey mineur pour le développement du hockey mineur, ainsi que les associations régionales des autres disciplines de sport de glace;

ATTENDU QU'une régie a été constituée pour la construction et la gestion de cet équipement pour desservir en priorité les trois municipalités, principalement pour la pratique des sports de glace;

ATTENDU QUE l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord est la propriété des trois villes : Saint-Jérôme, Sainte-Sophie et Prévost et est érigé au parc multisports de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme est propriétaire de l'aréna du Centre sportif Saint-Antoine;

ATTENDU les besoins d'heures de glace pour répondre aux différents besoins des diverses associations sportives;

ATTENDU QUE les heures disponibles à l'Aréna régional ne combleront pas en totalité les besoins des heures de glace exprimés par la Fédération du hockey mineur en un seul endroit, soit l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE des heures de glace destinées aux associations régionales sont requises à l'aréna du Centre Sportif St-Antoine

ATTENDU QUE la Fédération du hockey mineur aura du temps de glace à la RÉGIE et au Centre Sportif St-Antoine.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

1. **Que la régie approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Jérôme relativement à la location de temps de glace à l'aréna du Centre sportif Saint-Antoine;**
2. **Que madame Louise Gallant, vice-présidente et monsieur Yvan Patenaude, secrétaire soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Régie.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/688

ITEM 7

PROCOLE D'ENTENTE ENTRE LA RÉGIE ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – AIRE DE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE la Ville désire utiliser une partie de l'aire de stationnement de l'aréna régional de façon temporaire sur une partie du lot 4 956 169 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Régie désire accorder à la Ville cette autorisation;

ATTENDU QUE le protocole d'entente joint à la présente est conforme à nos attentes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Joël Badertscher

ET IL EST RÉSOLU :

- 1. Que la Régie approuve le protocole d'entente concernant l'utilisation d'une partie de l'aire de stationnement;**
- 2. Que madame Louise Gallant, vice-présidente et monsieur Yvan Patenaude, secrétaire soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Régie.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/689

ITEM 8

REJET DES SOUMISSIONS / CONCESSION ALIMENTAIRE

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'opération de la concession alimentaire;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont été invités :

- Maison Courtemanche;
- Zone Neutre Resto-Bar;

ATTENDU QUE les documents et prix soumis ne répondent pas aux besoins de la régie quant à la concession alimentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- 1. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord rejette toutes les soumissions reçues;**
- 2. L'analyse complète de ce dossier soit revue pour une prochaine séance de la régie.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/690

ITEM 9

ADJUDICATION DE CONTRAT / BOUTIQUE SPORTIVE (PRO-SHOP)

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'opération de la boutique sportive (pro-shop);

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont été invités :

- La Zone Offensive;
- Sports aux puces de Saint-Jérôme;
- Antony Charbonneau;
- Daniel Thompson.

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 mars 2016 à 10 h 30 par Monsieur Éric Grignon, directeur général de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et Monsieur François Pageau de la firme François Papineau CMC;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	CONFORME	ÉVALUATION
Sports aux puces de Saint-Jérôme	Oui	143/175 points
Zone Offensive	Oui	134/175 points

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par Monsieur François Papineau de la firme François Papineau CMC.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- 1. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord octroie le contrat de l'opération de la boutique sportive (pro-shop) à Sports aux puces de Saint-Jérôme à compter de la date d'adjudication et ce, sans possibilité de reconduction.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/691

ITEM 10

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LE PROTOCOLE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et les villes favorisent l'utilisation maximale des immeubles scolaires et municipaux aux fins scolaires, parascolaires et de loisir;

ATTENDU QUE la Commission scolaire RDN possède des écoles primaires et secondaires dans les villes de Saint-Jérôme, Prévost et Sainte-Sophie et que ces écoles sont dotées de locaux pouvant répondre à des besoins de loisir;

ATTENDU QUE les villes possèdent des infrastructures telles que des aréna, des bibliothèques, des aménagements de jeux collectifs dans différents parcs ainsi que des parcs à accès scolaire pouvant répondre à des besoins scolaires et parascolaires;

ATTENDU QUE les villes et la Commission scolaire RDN ont investi et amélioré certains plateaux sportifs où la pratique sportive peut répondre à un plus grand éventail d'activités à caractère de compétitions régionales et provinciales;

ATTENDU QU'il est avantageux pour les parties de s'échanger des locaux et des services dans l'intérêt de la communauté, et de tous les citoyens du territoire de la Commission scolaire RDN;

ATTENDU QUE les heures d'utilisation et les coûts d'opération des infrastructures et services offerts de la Commission scolaire RDN et des villes s'équivalent

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- 1. La Régie approuve les principes directeurs du protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord joint en annexe;**
- 2. La Régie mandate le directeur de l'aréna à rédiger un protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord respectant les principes directeur adoptés.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-03-23/692
ITEM 11
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Joël Badertscher

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire